



CARTE FAMILLE 2018/2019

Modalités

La Carte Famille est une aide forfaitaire attribuée par la Ville pour favoriser l'accès des enfants vésigondins aux activités extra-scolaires, culturelles ou sportives, pour les familles résidant au Vésinet depuis au moins un an au 1^{er} septembre 2018.

Cette aide forfaitaire est de 60 € par enfant de moins de 18 ans inscrit à une activité, dès le premier enfant et selon les conditions d'attribution suivantes :

- Avoir un Quotient Familial inférieur ou égal à 1 830 €*.
- Avoir inscrit un enfant mineur fiscalement à charge à une activité annuelle dans une des structures suivantes :

Conservatoire Georges Bizet, Maison des Jeunes et de la Culture,
Union Sportive du Vésinet et Vésinet Ibis Tennis Club.

Comment faire votre demande :

- Télécharger le formulaire sur le site de la Ville www.levésinet.fr, rubrique Carte Famille,
- Le compléter,
- Ajouter les pièces justificatives et une enveloppe timbrée à votre nom et adresse,
- Renvoyer la demande par courrier (Service Vie Scolaire, Hôtel de Ville, 60 boulevard Carnot, 78110 Le Vésinet) ou la déposer dans l'urne « Carte Famille » située à l'accueil de l'Hôtel de Ville.

Date limite de dépôt des dossiers : samedi 24 novembre 2018

Renseignements : service de la Vie Scolaire - 01 30 15 47 09

*Mode de calcul du Quotient Familial :

$$QF = \frac{\text{revenu imposable}}{\text{nombre de parts fiscales}} \times 12$$



DEMANDE DE CARTE FAMILLE

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Nom, prénom et âge de vos enfants à charge :

..... ans

..... ans

..... ans

..... ans

..... ans

..... ans

Pièces à fournir et à agraffer à la demande.

**Tout dossier reçu après le samedi 24 novembre 2018 sera refusé
et tout dossier incomplet ne sera pas traité**

- Pour une première demande : copie d'un justificatif de domicile* de septembre 2017.
- Dans tous les cas : justificatif de domicile* de septembre 2018.
- Copie de l'avis d'imposition 2018 (sur les revenus 2017),
- Pour les couples non mariés : l'avis d'imposition 2017 des deux parents.
- Le coupon **Carte Famille** délivré par la MJC, l'USV ou le VITC.
Pour le Conservatoire, l'obtention de la carte est soumise au paiement de votre facture, ce paiement sera vérifié en mairie.
- Une enveloppe timbrée à votre adresse pour l'envoi de la **Carte Famille**.
- Un RIB du compte sur lequel le virement sera effectué.

* *Facture de téléphone, d'électricité, de gaz, d'eau, quittance de loyer*

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

Date :

Signature :